

SAS AB DIAG EXPERT

Société par actions simplifiée
au capital de 482 000 euros

Siège social :

61 allée de Faugeras
87000 LIMOGES

818 537 656 RCS LIMOGES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 avril,
A 10h00,

La Société CABEX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 40 000 euros, ayant son siège social 61 allée de Faugeras 87100 LIMOGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 793 006 255 RCS LIMOGES, représentée par Monsieur Julien VIRMONTAIS, en sa qualité de gérant,

Associée Unique de la société AB DIAG EXPERT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 28 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société CABEX, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de dix-huit mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 28 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 28 – EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre ».

Le second paragraphe est supprimé.

MJV

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

Pour la société CABEX

Monsieur Julien VIRMONTOIS

Monsieur Julien VIRMONTOIS